



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
18 mars 2011
Français
Original : espagnol

Session annuelle de 2011
New York, 6-17 juin 2011
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes
PNUD

**Projet de descriptif de programme pour El Salvador
(2012-2015)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	2
II. Coopération antérieure et expérience acquise.....	3
III. Programme proposé.....	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	7
Annexe	
Cadre des résultats et des ressources pour El Salvador (2012-2015)	6



I. Analyse de la situation

1. El Salvador est un pays où la majorité de la population reste privée du bien-être le plus élémentaire. La durée moyenne de la scolarité atteint 6 ans à peine, 40 % de la population n'a pas accès aux services de santé, 24 % des enfants de moins de 5 ans qui vivent dans les régions rurales souffrent de dénutrition chronique, le tiers de la population n'a pas accès aux réseaux d'approvisionnement en eau, le cinquième seulement de la population active a un travail décent et plus de la moitié de la population a le sentiment de vivre dans l'insécurité. El Salvador a certes accompli des progrès importants – qui se traduisent par de bonnes perspectives de réalisation de nombre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) – mais la crise économique et financière et ses séquelles ont créé un risque de recul. El Salvador occupe la deuxième place parmi les pays de la région les plus affectés par la crise : le PIB a baissé de 3,5 % en 2009, les fonds rapatriés par les travailleurs expatriés ont diminué de 9,9 % et la situation budgétaire s'est nettement dégradée, le total de la dette publique étant passé de 42,5 % du PIB en 2007 à 53 % fin 2009.

2. Le bilan commun de pays établi en 2010 a mis en évidence des obstacles au développement qui s'expliquent par le faible taux de croissance économique, l'insuffisance des investissements dans le développement humain et les déficiences des capacités institutionnelles, entre autres. En 2007, 38 % de la population vivait dans la pauvreté; cette situation a encore été aggravée par la crise : en 2009, le taux de pauvreté a atteint 43 %. La méthode de mesure de la pauvreté n'est pas actualisée car elle ne tient pas compte des principales causes et manifestations de la pauvreté et prend seulement en considération les revenus, et non les autres privations dont souffre la population. Par ailleurs, il est très peu probable que les Objectifs du Millénaire pour le développement concernant la lutte contre le VIH/sida puissent être atteints, essentiellement en raison de l'éducation insuffisante de la population.

3. En moyenne, 47 % de la population active est sous-employée, 7 % est au chômage et 24 % seulement a un travail décent par suite, principalement, de la faible priorité accordée aux politiques de création d'emplois et à la faiblesse du taux de croissance économique. Le sous-emploi est par conséquent le plus sérieux des problèmes qui affectent le marché du travail : le taux de participation des femmes à la population active demeure très faible alors même qu'elles représentent la majorité de la population (112 femmes pour 100 hommes); 47,6 % seulement des femmes en âge de travailler font partie de la population économiquement active, contre 81 % des hommes. Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises représentent près de 76 % de l'emploi au plan national et leur développement en tant que moteurs des chaînes de production revêt une importance capitale pour la création d'emplois. En outre, 19 ans après la conclusion des Accords de paix, et malgré la reconnaissance des droits civils et politiques, la séparation des pouvoirs et une liberté d'action des partis politiques qui recherchent le pouvoir, plusieurs problèmes graves continuent d'affecter le système électoral, le degré de participation des citoyens, le niveau de transparence et d'obligation redditionnelle et le renforcement de la gouvernance locale, produits d'une démocratie naissante qui essaie de surmonter les séquelles du récent conflit armé. Aussi bien le système politique électoral que l'appareil institutionnel de l'État demeurent caractérisés par l'exclusion des femmes (qui occupent 19 % des sièges au Parlement) ainsi que des personnes handicapées, des groupes ethniques minoritaires et des Salvadoriens

établis à l'étranger. Au cours des 20 dernières années, le système politique a été marqué par le bipartisme, ce qui a engendré une forte polarisation de la population.

4. El Salvador est l'un des pays les plus violents du monde avec un taux de 71 homicides pour 100 000 habitants en 2009, situation qui s'explique par des causes socioéconomiques complexes qui sont allées de pair avec des politiques publiques axées sur la coercition, ce qui a remédié à l'arrière-plan d'autres approches plus intégrées. L'aggravation du trafic de stupéfiants et des autres formes de criminalité transnationale organisée est une autre source de préoccupation. Les coûts annuels de la violence en El Salvador représentent l'équivalent de 11,5 % du PIB. Un autre aspect préoccupant de la violence est la violence sexiste, qui affecte une femme sur dix.

5. El Salvador occupe la première place sur la liste des pays vulnérables, la vulnérabilité affectant 89 % de la superficie du pays et 95 % de sa population. Il est également apparu des risques d'inadaptation aux changements climatiques par suite d'un manque de planification et l'on s'attend à une intensification des cyclones et des inondations dans certaines régions ainsi qu'à une incidence accrue des sécheresses. La proportion représentée par les sources d'énergie non renouvelables dans la génération d'énergie s'est accrue et a atteint 45 % en 2009. Les résidus et déchets toxiques polluants qui affectent la santé de la population et le développement du pays constituent une autre menace croissante pour la société et pour l'environnement. C'est ainsi par exemple que 83 % des eaux superficielles sont polluées. L'absence de réaction efficace face à ces problèmes est due principalement à la dispersion des responsabilités et des compétences en matière d'environnement. Face à l'ampleur considérable et à la diversité des problèmes auxquels El Salvador est confronté, le Plan quinquennal de développement pour la période 2010-2014 reflète une large gamme d'objectifs et de politiques publiques visant à réduire la pauvreté, à promouvoir une création massive d'emplois, à stabiliser la situation budgétaire et à développer les services publics, entre autres.

II. Coopération antérieure et expérience acquise

6. Comme indiqué dans l'évaluation des résultats des efforts de développement le Bureau du PNUD a influé sur la formulation des programmes nationaux de réduction de la pauvreté en milieu urbain en mettant au point des outils concrets en vue de centrer l'attention sur ce phénomène et de le mesurer. Il a contribué à l'élaboration d'une stratégie intégrée et multisectorielle de lutte contre le VIH et a facilité l'accès aux services de santé des personnes qui vivent avec le VIH en appuyant la création et l'administration de fonds institutionnels de lutte contre le VIH/sida. Le Bureau du PNUD a apporté une contribution décisive à la formulation de la politique nationale de sécurité et à la stratégie nationale de prévention en élaborant des propositions qui intègrent les mesures de prévention et de répression; a contribué au processus de réformes politiques et de réformes électorales en fournissant un appui au Tribunal électoral suprême; et a renforcé les capacités de vastes secteurs de la société d'interpréter la conjoncture et les perspectives politiques. Par ailleurs, il a contribué à l'élimination de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et a aidé le pays à mieux planifier les interventions en cas de catastrophes naturelles.

7. L'évaluation rend compte en détail d'expériences utiles qui pourront être exploitées à l'avenir pour maximiser la valeur ajoutée par le Bureau du PNUD : a) l'importance que revêt la prise en compte des besoins des services gouvernementaux afin de remédier aux insuffisances du développement des institutions grâce à une stratégie de renforcement des capacités à long terme; b) la nécessité de renforcer l'appui direct aux entités de la société civile et du secteur privé en tant que moyen de consolider les institutions démocratiques du pays; c) la nécessité de renforcer la gestion des connaissances apportées par le PNUD; et d) l'opportunité d'orienter en partie le programme vers un appui au pouvoir législatif et au pouvoir judiciaire. En matière de coopération Sud-Sud, il existe une possibilité d'élaborer une stratégie visant à élargir et à approfondir ce type de coopération.

8. L'évaluation a également mis en relief les défaillances de la coopération antérieure et les recommandations formulées tendant à : a) renforcer l'appui au transfert de compétences et la stratégie élaborée à cette fin et mettre en place des mécanismes de nature à maximiser l'impact des recommandations figurant dans les rapports sur le développement humain; b) promouvoir plus activement l'intégration des questions environnementales aux politiques publiques et appuyer le développement durable; c) encourager l'intégration d'une plus large gamme d'acteurs sociaux aux stratégies de lutte contre le VIH/sida et promouvoir la durabilité de la stratégie nationale d'intervention; d) accorder la priorité à la gestion de l'environnement et à la promotion de l'égalité des sexes en tant qu'axes transversaux des projets; e) s'attacher en priorité à renforcer les capacités des entités de la société civile de faciliter les processus de consolidation de l'esprit civique; f) appuyer la mise en œuvre de la politique nationale en matière de justice et de sécurité et de la stratégie nationale de prévention; et g) accroître l'appui apporté au Gouvernement pour l'aider à s'attaquer plus efficacement aux aspects dynamiques de la situation d'insécurité créée par la criminalité organisée.

III. Programme proposé

9. Le programme proposé pour 2012-2015 est aligné sur les priorités définies par le Gouvernement dans le Plan quinquennal de développement pour 2010-2014, telles qu'elles sont reflétées dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) en vue de la mise en œuvre d'un modèle de croissance et de développement durable et inclusif et de la consolidation de la démocratie. Les interventions proposées sont fondées sur une stratégie de renforcement des capacités et tendent à promouvoir la coopération Sud-Sud, l'égalité des sexes et le développement humain. Les domaines dans lesquels des résultats sont attendus du nouveau programme de coopération sont notamment les suivants :

Équité, inclusion sociale et réduction de la pauvreté

10. Le Bureau du PNUD fournira des services consultatifs concernant la formulation des politiques publiques visant à promouvoir le développement humain, l'équité et le bien-être de la population, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la réduction de la pauvreté en tenant compte de toutes ses causes et de toutes ses manifestations et en intégrant les aspects pluridimensionnels du modèle de développement humain aux différents programmes et stratégies. À cette fin, l'on s'emploiera à : i) encourager l'intégration de l'approche du

développement humain aux politiques publiques à long terme grâce à la réalisation d'analyses du développement humain, de la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le développement et à la diffusion de leurs résultats, l'accent étant mis sur les sexes/capacités en réunissant des données et en menant des études ventilées par sexe; ii) renforcer les capacités nationales de rattraper les retards accumulés dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en accordant une attention particulière aux secteurs et aux groupes les plus défavorisés, en fournissant une assistance technique pour l'analyse des priorités et des hypothèses futures et pour l'application des mécanismes d'évaluation des politiques existantes en appuyant la formulation de nouvelles politiques et de nouveaux programmes; iii) faciliter la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques sociales, en appuyant l'élaboration d'indicateurs et d'une méthode de mesure de la pauvreté qui reposent sur une optique pluridimensionnelle; et v) continuer à renforcer les capacités nationales de lutte contre le VIH/sida, en s'attachant en particulier à promouvoir la participation de la société civile aux activités de prévention menées par les groupes vulnérables. En outre, une assistance technique sera fournie pour la formulation d'un programme de protection des droits des personnes qui vivent avec le VIH/sida.

Développement économique inclusif, emplois décents et formation à l'emploi

11. Le Bureau du PNUD contribuera à réduire le sous-emploi en appuyant le développement des petites et moyennes entreprises, en accordant une attention spéciale aux entreprises dirigées par des femmes. À ces fins, il fournira une assistance technique et, en coopération avec le secteur privé, appuiera le renforcement des capacités des entités qui participent aux initiatives de développement des entreprises pour que soient élaborés et adoptés des modèles, comme les chaînes de production, axés sur le développement durable dans les régions aussi bien urbaines que rurales.

Gouvernance démocratique et réforme et modernisation de l'État

12. Le Bureau du PNUD fournira une assistance dans cinq domaines : le système électoral; la participation civique; la promotion et la transparence; le renforcement de la gouvernance au plan local; et l'amélioration de l'efficacité au sein de l'administration publique. Les mesures concrètes qui sont envisagées tendent à : i) renforcer les capacités du Tribunal électoral suprême de mettre en œuvre un système de vote par correspondance et de vote des résidents à l'étranger ainsi que les capacités des partis politiques afin de faciliter la représentation de secteurs traditionnellement exclus (surtout des femmes et des hommes) en fournissant une assistance technique et en appuyant la mise en œuvre des initiatives convenues. Le Bureau du PNUD : i) appuiera le renforcement des capacités du Parlement afin de promouvoir la participation des femmes aux processus de formulation des politiques et des lois; ii) continuera d'encourager des espaces de dialogue social et appuiera le renforcement des capacités des entités de la société civile pour qu'elles puissent participer plus directement et plus efficacement aux processus de formulation des politiques publiques et de contrôle de l'action de l'État; iii) renforcera les capacités du Sous-Secrétariat à la transparence et à la lutte contre la corruption du Secrétariat général de la Présidence en fournissant une assistance technique pour la conception et l'introduction d'un système de suivi et d'évaluation de la gouvernance de nature à promouvoir la transparence et l'obligation redditionnelle; iv) encouragera la mise en

place de cadres de programmation et de gestion à l'appui des politiques d'aménagement du territoire; v) s'emploiera à renforcer l'efficacité de l'administration publique pour lui permettre de s'attaquer plus efficacement aux problèmes structurels de l'État en fournissant des avis consultatifs spécialisés visant à encourager des réformes de nature à promouvoir la professionnalisation de la fonction publique; et vi) s'attachera, au plan institutionnel, à appuyer l'évaluation des capacités et à mettre en œuvre des initiatives visant à améliorer l'efficacité des dépenses et des investissements publics.

Sécurité publique et prévention de la violence

13. Le Bureau du PNUD facilitera la formulation et la mise en œuvre de stratégies de renforcement de la sécurité publique et de la coexistence et appuiera la mise au point de mécanismes afin de faciliter l'accès de tous à la justice sur un pied d'égalité. À ces fins, il fournira une assistance technique pour aider à la formulation de politiques nationales visant à prévenir et à combattre la violence et la délinquance organisée. Il apportera un appui au renforcement des capacités nationales afin de faciliter la mise en œuvre des initiatives régionales d'amélioration de la sécurité. Dans le domaine de la justice, un appui sera fourni en vue de renforcer les capacités d'enquête des services de répression ainsi que de faciliter le règlement des conflits au moyen de mécanismes novateurs. S'agissant de la violence sexiste, la coordination avec les autres organismes du système des Nations Unies sera resserrée afin d'appuyer les institutions clés dans les secteurs de la santé, de la sécurité et de la justice et de renforcer ainsi les capacités institutionnelles en matière de prévention, de détection, d'enregistrement et de répression de la violence contre les femmes et l'assistance aux victimes.

Protection de l'environnement et atténuation des risques de catastrophes

14. Les mesures envisagées par le Bureau du PNUD tendront à : i) fournir des services consultatifs techniques aux entités nationales pour les aider à intégrer aux politiques de développement des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets; ii) apporter une assistance technique et un appui afin de renforcer les capacités des secteurs public et privé d'adopter des politiques et des mesures de nature à améliorer l'efficacité énergétique; iii) fournir un appui technique aux institutions clés chargées de la mise en valeur des ressources hydrauliques pour les aider à élaborer une politique intégrée de gouvernance et d'administration de ces ressources; iv) appuyer le renforcement des capacités et fournir des services consultatifs techniques aux entités des secteurs public et privé pour les aider à adopter des mesures de gestion et de réduction des polluants; et v) appuyer le renforcement des capacités des entités nationales et locales pour les aider à mettre en œuvre des mesures et des politiques de nature à contribuer à la gestion de la diversité biologique, une attention particulière devant être accordée à la régénération des écosystèmes et à l'action productive. En outre, l'on s'attachera à renforcer les capacités nationales et locales en matière de réduction des risques de catastrophe afin, en particulier, d'intégrer aux politiques publiques des mesures d'adaptation aux changements climatiques et des mesures de nature à faciliter un relèvement rapide.

Égalité des sexes

15. Afin de compléter les interventions au niveau interorganisations, le Bureau du PNUD appuiera les mesures adoptées au plan national pour promouvoir l'égalité des sexes et protéger les droits fondamentaux des femmes. Ainsi, une approche soucieuse de l'égalité des sexes a été intégrée à toutes les interventions du PNUD. Plus particulièrement, un appui sera apporté aux activités de promotion menées par les institutions de l'État et par les organisations gouvernementales qui peuvent jouer un rôle clé dans la formulation et la mise en œuvre de réformes afin de susciter une prise de conscience accrue des inégalités entre les hommes et les femmes et de la nécessité d'y remédier.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

16. La coopération extérieure pour le développement sera coordonnée par le Ministère des relations extérieures au nom du Gouvernement d'El Salvador, qui est l'organisme de contrepartie du PNUD. Les mesures sectorielles seront coordonnées avec les ministères intéressés. Le programme sera exécuté de préférence selon la modalité de l'exécution nationale. Cependant, si des raisons d'efficacité et d'efficacités le justifient et s'il apparaît que cela est approprié sur la base de l'évaluation des capacités, des organisations de la société civile pourront également participer à la réalisation des activités. Une exécution directe par le PNUD sera une modalité qui pourra être envisagée aux fins de la réalisation des projets visant à remédier aux effets des catastrophes de quelque nature que ce soit ou des projets dont l'impartialité du PNUD sera un gage de réussite, comme les projets politiquement délicats, les projets de gestion des connaissances ou les projets de services consultatifs en matière de formulation des politiques, compte tenu des avantages comparatifs du PNUD. Le Bureau du PNUD continuera de fournir une coopération technique pour la mise en œuvre des interventions en cas d'urgence dans le cadre de la coordination établie avec les autres organismes des Nations Unies. En outre, l'on pourra avoir recours aux procédures accélérées du PNUD si le gouvernement en fait la demande et si les circonstances le justifient.

17. Le suivi et l'évaluation du programme seront assurés conformément aux règlements et aux politiques du PNUD et aux accords conclus avec les donateurs. Le cadre de suivi et d'évaluation sera aligné sur le cadre prévu par le PNUAD. Les évaluations seront réalisées en coordination avec le Gouvernement. L'efficacité de la contribution du PNUD réside dans le solide partenariat qu'il a établi avec le Gouvernement salvadorien et dans l'engagement qui a été pris de renforcer les relations avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement et les institutions financières internationales. Le montant total des ressources allouées au programme devrait atteindre 120 millions de dollars, montant qui comprend 1 601 000 dollars au titre des ressources ordinaires du PNUD et 118 399 000 dollars au titre des autres ressources.

18. Le Bureau du PNUD adoptera différentes mesures pour organiser plus efficacement le travail et promouvoir une gestion axée sur les résultats. Ces mesures tendront à resserrer la coordination entre les services spécialisés; à formuler une stratégie de mobilisation des ressources financières; à professionnaliser les ressources humaines et à les aligner sur les tâches à entreprendre; et à créer une unité d'appui aux programmes qui, entre autres, sera chargée d'assurer le suivi technique des projets et de coordonner les activités d'évaluation des interventions.

Cadre des résultats et des ressources pour El Salvador (2012-2015)

Contribution des partenaires nationaux	Contributions des autres partenaires	Contributions du PNUD	Indicateurs, données de référence de base et objectifs	Produits du programme	Ressources (en dollars É.-U.) (chiffres indicatifs)
Priorité ou objectif national: 1. Réduction substantielle et vérifiable de la pauvreté, des inégalités économiques, de l'inégalité entre les sexes et de l'exclusion sociale. 3. Relance de l'activité économique, et notamment reconversion et modernisation des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'industrie, et génération massive d'emplois décents.					
Programme de pays/impact du PNUAD: I.1. Le pays aura formulé et mis en œuvre des politiques, des programmes et des mécanismes équitables et inclusifs afin d'atténuer la pauvreté, de faciliter l'accès aux services sociaux stratégiques et d'en améliorer la qualité.					
Indicateurs d'impact: I.1. Nombre de politiques sociales stratégiques et de normes formulées et/ou révisées; I.7. Pourcentage de personnes vulnérables qui ont accès à des services de soins intégrés du VIH et des maladies sexuellement transmissibles; I.2. L'État et les administrations locales disposent de capacités accrues de formuler et de mettre en œuvre des politiques publiques et d'adopter des mesures inclusives afin de promouvoir le développement productif.					
Indicateurs d'impact: I.3. Nombre de petites et moyennes entreprises dont les revenus ont augmenté grâce à l'appui apporté à la production.					
Domaines prioritaires du Plan stratégique: 1. Réduction de la pauvreté et réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.					
Le Gouvernement aura mis en œuvre d'ici à 2015 des politiques de dépenses publiques de nature à promouvoir le développement humain à long terme et aura encouragé le développement de la production en reliant les petites et moyennes entreprises aux marchés.	Les centres de réflexion, organismes des Nations Unies, entités de la société civile et chambres de commerce et d'industrie continueront de participer aux processus de formulation, de diffusion et de suivi des politiques, des plans et des programmes.	Le PNUD contribuera à renforcer les capacités nationales en matière de formulation, d'application et de suivi des politiques de promotion du développement humain et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le PNUD appuiera l'élaboration de modèles opérationnels fondés sur des chaînes de valeur qui encouragent l'égalité des sexes et le développement durable.	<p>Indicateur 1: Nombre de politiques ou de programmes axés sur le développement humain, la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités entre les sexes.</p> <p>Données de référence de base: Une politique: communautés solidaires.</p> <p>Objectif: 5 nouvelles politiques ou programmes.</p> <p>Indicateur 2: Pourcentage de femmes ayant des idées exactes au sujet du VIH/sida.</p> <p>Données de référence de base: 24,2 % (Fesal 2008).</p> <p>Objectif: Augmentation jusqu'à 40 %.</p> <p>Indicateur 3: Pourcentage de petites et moyennes entreprises ayant déclaré une augmentation soutenue de la productivité et/ou de leurs revenus, ventilé par zone géographique (rurale ou urbaine) et par propriété de l'entreprise, par sexe.</p> <p>Données de référence de base: N/D.</p>	Il a été élaboré une analyse du développement humain et des progrès réalisés sur la voie de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des propositions de politiques et de programmes fondées sur des informations factuelles objectives; il a été mis au point un nouveau système (pluridimensionnel) de mesure de la pauvreté; les capacités des entités de la société civile ont été renforcées pour leur permettre d'intervenir plus efficacement contre le VIH/sida et il a été proposé un cadre juridique pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes qui vivent avec le VIH/sida; il a été établi des programmes pilotes de chaînes de production au niveau des petites et moyennes entreprises et il a été mis en place des mécanismes d'encouragement et d'appui aux femmes chefs d'entreprise.	<p>Ressources ordinaires (MCARB 1,2,3)</p> <p>415 074</p> <hr/> <p>Autres ressources</p> <p>46 064 926</p>

Contribution des partenaires nationaux	Contributions des autres partenaires	Contributions du PNUD	Indicateurs, données de référence de base et objectifs	Produits du programme	Ressources (en dollars É.-U.) (chiffres indicatifs)
			Objectif: Au moins 80 % des petites et moyennes entreprises ont enregistré une augmentation de leur productivité.		
Priorité ou objectif national: 7. Réforme structurelle et fonctionnelle de l'État, consolidation du régime démocratique et renforcement de l'état de droit. 9. Réforme structurelle et fonctionnelle de l'administration publique. 10. Formulation de politiques publiques et participation organisée de la société à la formulation des politiques publiques.					
Programme de pays/impact du PNUAD: 3.1. Des mécanismes ont été conçus et adoptés en vue de consolider le régime démocratique, d'améliorer la gouvernance dans le pays et de renforcer les capacités des citoyens en matière de respect des droits de l'homme, d'égalité des sexes et de participation civile à la formulation des politiques publiques.					
Indicateurs d'impact: I.1. Il a été entrepris des activités financées au titre des crédits budgétaires alloués aux situations et secteurs sélectionnés.					
Domaines prioritaires du Plan stratégique: 2. Promotion de la gouvernance démocratique.					
Le Gouvernement aura introduit des réformes afin d'atténuer les inégalités entre les sexes et aura adopté des cadres juridiques et institutionnels permettant d'organiser des élections inclusives, impartiales et transparentes; il utilisera efficacement les mécanismes de consultation, d'allocations budgétaires et de suivi de la mise en œuvre des politiques publiques et fournira des services efficaces aux citoyens.	Les organisations de la société civile participeront au suivi et au contrôle de l'action des pouvoirs publics et encourageront la création et le fonctionnement d'espaces de coordination entre les divers secteurs sociaux.	Le PNUD appuiera le renforcement des capacités nationales et facilitera la création d'espaces de dialogue de nature à favoriser la formulation et l'application des mesures d'institutionnalisation d'une approche soucieuse de l'égalité des sexes dans les secteurs public et privé; il appuiera la réforme du système électoral, la transparence et l'amélioration de la gouvernance au plan local. L'appui à la société civile constituera un aspect clé des interventions du PNUD. Le PNUD contribuera à la formulation de programmes de réforme de l'administration publique.	<p>Indicateur 1: Nombre d'institutions publiques ayant adopté des mécanismes tendant à réduire les inégalités entre les sexes.</p> <p>Données de référence de base: 8 (PNUD 2010)</p> <p>Objectif: Au moins 8 autres institutions.</p> <p>Indicateur 2: Nombre de municipalités qui appliquent le système de vote par correspondance.</p> <p>Données de référence de base: 16 municipalités pilotes (TES 2009).</p> <p>Objectif: 262 municipalités auront été intégrées au système en vue des élections présidentielles de 2014.</p> <p>Indicateur 3: Pourcentage de candidates à des fonctions publiques.</p> <p>Données de référence de base: À déterminer.</p> <p>Objectif: Au moins 30 %.</p> <p>Indicateur 4: Nombre de municipalités ayant élaboré des programmes de développement.</p> <p>Données de référence de base: 6.</p> <p>Objectif: Au moins 16 autres municipalités.</p>	<p>Une assistance technique a été fournie pour la conception et l'application d'un système de certification de l'égalité des sexes au sein des entités publiques et privées.</p> <p>Il a été élaboré un programme de promotion de l'équité et de l'égalité des sexes au Parlement.</p> <p>Il a été mis en place des mécanismes visant à rapprocher les électeurs des urnes (vote par correspondance, vote des résidents à l'étranger) et il a été présenté des propositions de réforme des partis politiques.</p>	<p>Ressources ordinaires (MCARB 1,2,3)</p> <p>667 083</p> <hr/> <p>Autres ressources</p> <p>55 072 917</p>

Contribution des partenaires nationaux	Contributions des autres partenaires	Contributions du PNUD	Indicateurs, données de référence de base et objectifs	Produits du programme	Ressources (en dollars É.-U.) (chiffres indicatifs)
<p>Indicateur 5: Nombre de programmes ingérés au système de gestion pour la gouvernance (SIGOB).</p> <p>Données de référence de base: 100 (STP 2010).</p> <p>Objectif: 150 autres programmes.</p>					
<p>Priorité ou objectif national: 2. Prévention efficace et lutte contre la délinquance, la criminalité, la violence sociale et la violence sexiste.</p>					
<p>Programme de pays/impact du PNUAD: 4.1. L'État et les administrations locales ont amélioré leurs capacités de communication et d'application des politiques nationales et du Plan stratégique pour la justice et la sécurité publique.</p>					
<p>Indicateurs d'impact: 1. Progrès accomplis dans la mise en œuvre systématique et coordonnée de la politique nationale de promotion de la sécurité publique et de la justice; 4. Progrès accomplis en ce qui concerne la formulation et la mise en œuvre de la Stratégie centraméricaine de promotion de la santé publique.</p>					
<p>Domaines connexes du Plan stratégique: 2. Gouvernance démocratique.</p>					
<p>Le Gouvernement aura mis en œuvre des mécanismes visant à faciliter l'application de mesures de sécurité et à élargir l'accès à la justice ainsi que des politiques intégrées de sécurité, en coordination avec les administrations locales, la société civile et les divers services gouvernementaux responsables.</p>	<p>Les entités de la société civile appuieront les mécanismes de promotion de la sécurité publique et de la coexistence. Les centres de réflexion et les instituts de recherche, les organismes des Nations Unies et les organismes coopérants participant à l'application de ces mesures.</p>	<p>Le PNUD fournira une assistance et facilitera la création d'espaces de dialogue en vue de faciliter la recherche d'un consensus sur les politiques de prévention et de lutte contre la violence et la délinquance organisée. L'on s'emploiera à renforcer les capacités nationales afin de faciliter l'administration de la justice.</p>	<p>Indicateur 1: Nombre de mesures appliquées de façon coordonnée par les institutions responsables de la sécurité dans le cadre de la politique de promotion de la sécurité publique.</p> <p>Données de référence de base: Politique nationale de promotion de la justice, de la sécurité publique et de la coexistence.</p> <p>Objectif: Mettre en œuvre au moins cinq programmes de prévention.</p> <p>Indicateur 2: Pourcentage de la population qui considère que la sécurité publique s'est améliorée dans la commune.</p> <p>Données de référence de base: À déterminer pour chaque municipalité où des interventions sont prévues.</p> <p>Objectif: Au moins 50 %.</p> <p>Indicateur 3: Existence d'une stratégie de lutte contre la délinquance organisée.</p> <p>Données de référence de base: Il n'en existe pas.</p> <p>Objectif: Il a été élaboré une stratégie.</p>	<p>Il a été réalisé des études sur la sécurité publique et la création d'espaces de coordination et d'harmonisation aux échelons national et local de la planification et de la gestion des politiques publiques a été facilitée.</p> <p>Une formation a été dispensée aux agents publics et aux membres des collectivités locales afin de promouvoir la prévention de la violence et le renforcement de la sécurité publique et la coexistence.</p> <p>Il a été élaboré des propositions tendant à créer des espaces de règlement des conflits par des méthodes novatrices.</p>	<p>Ressources ordinaires (MCARB 1,2,3) 296 482</p> <p>Autres ressources 8 443 518</p>

<i>Contribution des partenaires nationaux</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de référence de base et objectifs</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Ressources (en dollars É.-U.) (chiffres indicatifs)</i>
Programme de pays/impact du PNUAD: 4.2. Les institutions nationales adoptent et introduisent des mécanismes visant à prévenir, sanctionner et éliminer la violence contre les femmes, les filles, les garçons et les adolescents et fournir une assistance aux victimes.					
Indicateurs d'impact: Indicateur 2: Nombre de cas dans lesquels la Loi relative à la violence contre les femmes est appliquée; Indicateur 3: Augmentation des crédits ouverts au budget de l'État au titre des services de protection contre la violence sexiste et de l'assistance aux victimes; Indicateur 4: Pourcentage de femmes qui ont une idée positive de la qualité de l'assistance fournie aux victimes de violence sexiste.					
Domaines prioritaires du Plan stratégique: 2. Gouvernance démocratique.					
Le Gouvernement aura élaboré en matière d'allocations budgétaires des politiques visant à faciliter la Loi spéciale intégrée visant à garantir aux femmes une vie exempte de violence.	Les entités de la société civile et les organismes des Nations Unies participeront au suivi des cas de violence sexiste et à l'assistance fournie aux victimes.	Le PNUD appuiera le renforcement des capacités des entités chargées d'appliquer la Loi spéciale, en accordant une attention particulière à la prévention de la violence sexiste et aux services d'assistance aux victimes. Il sera mis au point et introduit des systèmes d'information et de suivi pouvant servir de base à la formulation des politiques nationales et locales.	Indicateur 1: Nombre de services gouvernementaux dont les capacités correspondent à leurs attributions et qui sont à même d'appliquer la Loi intégrée spéciale visant à garantir aux femmes une vie exempte de violence. Données de référence de base: La loi récemment adoptée accorde différents pouvoirs aux institutions compétentes. Objectif: Au moins trois institutions se chargent de veiller à l'application de la loi.	Il a été fourni une assistance technique pour la formulation et la mise en place d'un système d'information des entités spécialisées concernant la violence sexiste et il a été dispensé une formation à la mise en œuvre de la Loi intégrée spéciale visant à garantir aux femmes une vie exempte de violence.	Ressources ordinaires 74 120 Autres ressources 725 880
Priorité ou objectif national: 6. <i>Gestion intégrée des risques environnementaux dans une perspective à long terme, reconstruction de l'infrastructure et régénération de la trame productive et sociale endommagée par des phénomènes naturels et par l'action de l'homme.</i>					
Programme de pays/impact du PNUAD: 5.1. Le Gouvernement aura formulé et mis en œuvre des stratégies, plans et mécanismes de nature à promouvoir l'atténuation du risque de catastrophe.					
Indicateurs d'impact: Indicateur 1: Indice de gestion des risques de catastrophe. Indicateur 2: Nombre de services gouvernementaux ayant incorporé des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets à leur planification stratégique. Indicateur 5: Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de promotion de déficience énergétique.					
Domaines prioritaires du Plan stratégique: 4. Environnement et développement durable; 3. Prévention des crises.					
Le Gouvernement aura introduit des mesures concrètes pour honorer les engagements qu'il a pris au plan international en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ainsi que de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Le Gouvernement aura mis en place des mécanismes	Les entités de la société civile encourageront la participation au plan local. Les organismes coopérants et les organismes des Nations Unies appuieront le renforcement des capacités.	Le PNUD coopérera à l'adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ainsi que de mesures de conservation au plan national et coopérera à la formulation de politiques de gestion des risques. Il appuiera l'élaboration de cadres normatifs visant à éliminer les inégalités entre	Indicateur 1: Nombre de services gouvernementaux sectoriels ayant intégré à leur planification des mesures de gestion durable des ressources de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques. Données de référence de base: Plan d'adaptation aux changements climatiques en cours d'élaboration. Objectif: Au moins quatre secteurs. Indicateur 2: Tonnes de CO ₂ qui ne	Il a été élaboré des propositions tendant à intégrer à la planification des stratégies d'atténuation des effets des changements climatiques. Il a été fourni une assistance technique pour la formulation et la mise en œuvre de programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'utilisation de sources d'énergie renouvelables	Ressources ordinaires (MCARB 1,2,3) 148 241 Autres ressources 8 091 759

<i>Contribution des partenaires nationaux</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de référence de base et objectifs</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Ressources (en dollars É.-U.) (chiffres indicatifs)</i>
d'allocations budgétaires en vue de la gestion des risques dans une optique soucieuse de l'égalité des sexes.		les sexes. Il appuiera la coordination en vue de faciliter l'application de mesures immédiates de relèvement à la suite de catastrophes.	<p>sont pas libérées dans l'environnement.</p> <p>Données de référence de base: N/D.</p> <p>Indicateur 3: Nombre de mesures d'adaptation aux changements climatiques intégrées aux politiques de gestion des risques.</p> <p>Données de référence de base: Il existe une politique nationale de gestion des risques.</p> <p>Objectif: Au moins deux.</p> <p>Indicateur 4: Pourcentage de participation des femmes.</p> <p>Données de référence de base: À déterminer.</p> <p>Objectif: Au moins 30 %.</p>	dans les édifices publics. Il a été réalisé des projets pilotes de conservation de la biodiversité dans le cadre des activités productives. Les données d'expérience acquises ont été systématisées et diffusées. Il a été formulé des propositions de stratégies et de programmes de réduction des polluants de l'environnement. L'on s'est attaché à renforcer les capacités nationales de formulation et d'exécution de programmes de gestion des risques.	